

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

N°2023-041

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et ses décrets d'application

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°20.04.03 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'exécution des marchés publics ;

OBJET :

CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
L'ECOLE DE MUSIQUE
POUR L'ANIMATION
D'UN ATELIER DE
DECOUVERTE SUR LES
TEMPS
PERISCOLAIRES A
L'ECOLE
ELEMENTAIRE DE LA
SALLE

Considérant le contrat d'objectifs de l'association de l'école de musique de Bouc Bel Air pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Considérant que l'accessibilité à tous les enfants d'une diversité d'activités culturelles est un enjeu majeur pour la collectivité

DECIDE

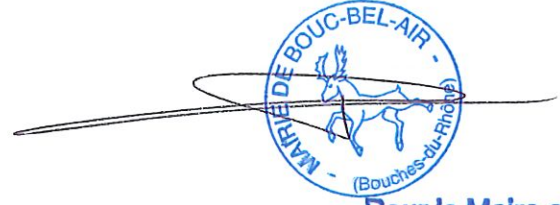
Art. 1^{er} : la signature de la convention d'animation des temps d'activités périscolaires (pause méridienne) avec l'école de musique.

Art. 2 : cette convention est signée pour la période du 19 janvier au 12 avril 2024

Art. 3 : l'animation proposée par l'école de musique est un atelier de découverte du violon et de la harpe dispensé par deux professeurs de musique.

Art. 4 : l'atelier de découverte sera mis en place sur l'école élémentaire de la Salle, au rythme d'un vendredi tous les 15 jours.

Fait à Bouc Bel Air, le 11 décembre 2023



**Pour le Maire empêché,
Le Maire Adjoint**

Richard MALLIÉ.

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :